



Natura 2000

ZPS Etang de Capestang

Compte-rendu du Comité de pilotage 25 juin 2014 – Salle polyvalente de Montels

Rédaction : Yannick GUENNOU

3 rue de Jonquières

11 100 Narbonne

Tel : 04.67.36.93.60

Courriel : yannick.guennou.smda@orange.fr

Relecture : André FRANCES (Président du Comité de Pilotage), Fabrice RENARD (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault), Nabila HAMZA (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Date du document : 30/06/2014

Membres présents :

Organisme	Représentant
Conseil général de l'Hérault	Jean-Noël BADENAS
Conseil général de l'Aude	Jean-Pierre MAISONNADE
Mairie de Capestang	Pierre POLARD
Mairie de Coursan	Raphaël RUIZ
Mairie de Cuxac-d'Aude	Bernard LANAU
Mairie de Montels	André FRANCES
Mairie de Nissan-lez-Ensérune	Hélène DANOY Olivier ESPINOZA
Mairie de Poilhes	Bernard PAILLET
SCoT du Biterrois	Valérie GONTHIER
SCoT de la Narbonnaise	Gérard KERFYSER
Communauté d'agglomération du Grand Narbonne	Gérard KERFYSER Fabrice LUMIERE
Communauté de communes Canal Lirou St-Chinianais	Jean-Noël BADENAS
Communauté de communes La Domitienne	Philippe VIDAL
Syndicat intercommunal d'irrigation de Cuxac et Coursan	Bernard LANAU
Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR)	Jean-Pierre MAISONNADE Jacques CHABAUD
Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude (SMBVA)	Philippe VIDAL
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA)	Philippe VIDAL Gérard AVAL Rémi BELLEZZA Yannick GUENNOU
Commission locale de l'eau Basse Vallée de l'Aude (CLE)	Jean-Pierre MAISONNADE
Office du Tourisme intercommunal du Canal du Midi	Daniel MORTES
Chambre d'agriculture de l'Hérault	Jean-Charles TASTAVY
Chambre d'agriculture de l'Aude	Agnes ALQUIE
Fédération régionale des chasseurs	Lucie GILLIOZ
Fédération départementale des chasseurs de l'Aude	Serge GAUBERE Alice COLIN
Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault	Bernard MARTY
ASA de l'Etang de Capestang	Bernard DELAUDE Jean-Pierre GELLY
ASA de l'Etang de Montady	Dominique MANTION
Groupement d'intérêt cynégétique, faunistique et de protection de l'environnement pour l'étang de Capestang	Jean-François AGULLO Jean-Pierre GELLY
Groupement de défense de l'Etang de Capestang	Gérard PUJOL
Association ARDEA Nature	Excusée
Association Pégase	Jean VINCENT
Association Ligue pour la protection des Oiseaux de l'Hérault (LPO 34)	Marc ETTORE Adeline PICHARD
Préfet du Languedoc-Roussillon, de l'Hérault	Nicolas DE MAISTRE
Préfet de l'Aude	Excusé
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL LR)	Nabila HAMZA
Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM 34)	Fabien BROCHIERO Fabrice RENARD

Membres excusés :

Pays Haut-Languedoc et Vignobles
Comité départemental du tourisme de l'Aude
Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon
Entente interdépartementale pour la démoustication du Languedoc Roussillon
Direction départementale des territoires et de la mer de l'Aude (DDTM 11)
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)

Membres absents :

Conseil régional du Languedoc-roussillon
Comité départemental du tourisme de l'Hérault
CCI de Béziers Saint-Pons
CCI de Narbonne
Service d'Utilité Agricole de la Montagne Méditerranéenne et de l'Elevage (SUAMME)
Fédération de l'Aude pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Fédération de l'Hérault pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Vignerons Pays d'Ensérune
Réseau de Transport et d'électricité (RTE LR)
Électricité Réseau Distribution de France
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC LR)
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
Voies navigables de France (VNF)

Ordre du jour

- Désignation du nouveau Président de COPIL par le collège des élus
- Evolution de la composition du COPIL
- Avancée de l'élaboration du DOCOB et étapes à venir
- Questions diverses

Les diaporamas des présentations sont disponibles sur le site internet etangdecapestang.n2000.fr.

Introduction

M. Nicolas DE MAISTRE, Sous-préfet de Béziers, remercie Monsieur le Maire de Montels d'accueillir les participants sur le territoire communal.

1. Élection du Président du COPIL

Fabrice RENARD présente le contexte général qui a conduit à la réélection d'un nouveau Président de COPIL, à savoir la vacance du poste suite aux élections municipales de 2014.

André FRANCES, maire de Montels, fait acte de candidature à la présidence du COPIL.

Pierre POLARD, maire de Capestang, intervient pour expliquer les raisons qui l'ont conduit à ne pas présenter sa candidature dans un souci d'apaisement et pour réaffirmer la volonté commune des élus de faciliter l'élaboration d'un plan gestion favorable à la pérennité de l'étang de Capestang.

Après vérification des pouvoirs remis par les représentants des collectivités territoriales et signature de la liste électorale, les élus conviennent d'une élection à mains levées compte-tenu de l'unique candidature.

Seuls les représentants des collectivités, ou de leurs groupements, participent à l'élection.

Résultats du vote : 18 suffrages exprimés pour 20 inscrits.

17 voix pour A. FRANCES / 1 voix contre.

Au terme du scrutin, A. FRANCES est élu Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Etang de Capestang ».

A.FRANCES remercie tous les votants et apprécie le geste de P. POLARD. Il propose d'ailleurs que ce dernier soit désigné Vice-président du Comité de pilotage.

A. FRANCES poursuit son discours en soulignant qu'il souhaite placer l'amélioration du fonctionnement hydraulique de l'étang au cœur de son mandat.

Il se veut également rassurant vis-à-vis des inquiétudes exprimées par les acteurs locaux envers Natura 2000. Il s'engage à ce que la propriété privée soit respectée. L'activité traditionnelle que représente la chasse sera prise en considération dans le DOCOB. Les pratiques actuelles seront inscrites dans le diagnostic socio-économique, un groupe de travail spécifique à la gestion cynégétique sera créé afin faire reconnaître les actions bénéfiques aux milieux naturels menées par les acteurs locaux.

Réponse de la DDTM au courriel de F. Gelly daté 15 juin 2014

Fabien BROCHIERO lit le courriel qui a été envoyé par M. GELLY à la Préfecture de l'Hérault concernant la possibilité de remise en cause de la structure porteuse par le président du COPIL. Il rappelle que la structure porteuse de l'élaboration du DOCOB (SMDA) a été désignée par le collège des collectivités et de leurs groupements. Une convention a été signée entre l'État et le SMDA en décembre 2012 pour trois ans. Cette convention, prorogeable au besoin, donne lieu à des financements Etat / Europe à hauteur de 80 %. 20 % restent néanmoins à la charge de la structure porteuse. Ces financements sont actuellement engagés sur le programme 2007-2013 et permettent l'affectation des dépenses afférentes à l'élaboration du DOCOB jusqu'en mars 2015.

Philippe VIDAL intervient au nom du SMDA en précisant que le SMDA est prêt à laisser la main une fois la convention d'élaboration caduque. Il ajoute que les 20% d'autofinancement représentent un coût non négligeable pour la structure désignée.

Fabien BROCHIERO précise que la structure porteuse de l'élaboration ou de l'animation du DOCOB doit être une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités. A défaut de structure candidate, le Préfet pilote la démarche.

2. Evolution de la composition du COPIL

Fabrice RENARD explique que l'arrêté fixant la liste des membres du COPIL va être mis à jour pour intégrer certaines évolutions administratives du territoire et répondre à une demande émanant d'usagers du site :

- La communauté de communes Canal-Lirou a fusionné avec celle du Saint-Chinianais pour former une unique intercommunalité ;
- Post-COPIL, idem suite à la dissolution-substitution du syndicat mixte du ScoT de la Narbonnaise dont les compétences ont été reprises par la communauté d'agglomération du Grand Narbonne ;
- Le Groupement de Défense de l'Étang de Capestang (GDEC), association de loi 1901, a demandé son intégration au collège des usagers du COPIL. Jean-Pierre GELLY s'interroge sur la représentativité du GDEC. S'agissant d'usagers du site Natura 2000 constitués en association qui ont exprimé leur volonté de contribuer à la gestion du site, Fabrice RENARD précise que l'État donnera une suite favorable à cette demande.

3. Avancée de l'élaboration du DOCOB et étapes à venir

Yannick GUENNOU présente le travail conduit depuis le lancement de l'élaboration du DOCOB ainsi que les prochaines étapes et le calendrier de travail.

Lucie GILLIOZ intervient également pour faire état des premiers résultats de la médiation cynégétique conduite par les Fédérations régionale et départementales des chasseurs. Elle annonce également ce qui sera proposé ensuite aux acteurs cynégétiques.

Jacques CHABAUD présente les actions du SMMAR en lien avec l'étang de Capestang et celui de Poilhes, dont les travaux seront portés par le SMDA. Le programme d'actions de prévention contre

les inondations (PAPI II) qui va voir le jour en 2015 prévoit une action significative d'1 million d'euros pour améliorer le ressuyage de l'étang de Capestang. A la demande des élus, une action spécifique à l'étang de Capestang est en cours de rédaction sous forme d'un plan pluriannuel de gestion des bassins versants (PPGBV). Sa finalité, après un état des lieux des problématiques / enjeux, est de définir des objectifs hiérarchisés et partagés de gestion hydraulique (quantitative & qualitative) en préconisant un certain nombre de mesures visant à gérer les excès ou manques d'eau mais également à améliorer la qualité de l'eau au sein du bassin versant de l'étang. Ces programmes sont complémentaires aux actions Natura 2000. J. CHABAUD ajoute que l'ASA de Capestang est le partenaire clé de ces projets dans la mesure où la structure offre un gestionnaire « post-travaux » qui bénéficie d'une forte expérience et permet de pérenniser les investissements qui seront réalisés.

André FRANCES évoque les aménagements qui ont déjà été réalisés comme l'allongement du déversoir de Sallèles-d'Aude. Bien qu'ils ne soient pas imputables au SMDA, ces aménagements sont perçus comme ayant un fort impact sur l'aval.

Jacques CHABAUD souligne que le PPGBV permettra de remettre à plat ces questions afin d'y apporter des réponses en termes d'entretien, de gestion et de moyens. Cela pourra conduire à revoir les modalités de gestion et donc les conventions qui lient les parties.

Monsieur le Sous-préfet estime que la présence du SMDA, structure en charge des travaux hydrauliques et de Natura 2000, permet de garantir une cohérence globale à laquelle l'Etat, financeur du PAPI à hauteur de 30 à 40%, est fortement attaché. L'objectif de l'Etat est de permettre la progression de toutes les ambitions relevant des aspects hydrauliques et de gestion des milieux naturels. Il souhaite que cette ambition soit partagée collectivement.

Jacques CHABAUD présente ensuite le SAGE de la Basse vallée de l'Aude (BVA) qui a permis la réalisation de l'inventaire des zones humides dans lequel l'étang de Capestang a été identifié comme une zone de première importance au sein du périmètre du SAGE.

André FRANCES tient à remercier particulièrement les acteurs locaux de l'étang pour la gestion menée jusqu'à présent qui a permis de maintenir la richesse de la zone. Il ajoute que les acteurs ont bien conscience qu'une nouvelle phase est à l'œuvre, dont Natura 2000 fait partie, et qu'il faut s'y adapter. Il pense qu'un compromis peut être trouvé et que cela est nécessaire pour la survie de l'étang.

4. Questions diverses

André FRANCES rappelle que l'ASA de Capestang a pour mission l'entretien du réseau hydraulique (canaux) et des chemins, propriété de l'ASA. Le SMDA a aidé l'ASA en intervenant sur le Gailhousty à hauteur de 80% du montant total des travaux. Cependant, les cotisations versées par les propriétaires de l'ASA ne suffisent pas à financer les nombreux travaux à réaliser ; la majeure partie des fonds collectés est dévolue au pompage (consommation électrique de la station de Périès). Il souhaiterait que les communes du bassin versant des étangs de Capestang et Poilhes contribuent financièrement au fonctionnement de l'ASA. Il souhaiterait des informations sur les possibilités offertes par la [loi GEMAPI : http://www.eaurmc.fr/gemapi.html](http://www.eaurmc.fr/gemapi.html)

Pour conclure, le Sous-préfet de Béziers souligne que des financements importants sont mobilisables sur ce territoire tant sur l'aspect hydraulique qu'environnemental. Ce qui est rare actuellement. Il invite donc l'ensemble des acteurs locaux à se saisir de cette opportunité et rappelle que le respect de la propriété privée est et sera garanti.

André FRANCES remercie tous les participants de leur présence et les invite à un verre de l'amitié.